



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies mentales

Question écrite n° 4530

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'intérêt et l'importance du rapport du Conseil économique et social (CES) relatif à la mise en place d'une politique de santé mentale en France. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver, en liaison avec Mme le ministre de la culture et de la communication, à la proposition tendant à la mise en oeuvre « d'une politique de communication publique sur la maladie mentale, les troubles psychiques et la psychiatrie », qui pourrait d'ailleurs être confiée au haut comité de la santé publique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de monsieur le secrétaire d'Etat à la santé sur la proposition du Conseil économique et social (CES) tendant à la mise en oeuvre « d'une politique de communication publique sur la maladie mentale, les troubles psychiques et la psychiatrie » et lui demande la suite qu'il envisage de lui réserver. Un rapport commandé par mes services à un professionnel de la communication propose différentes pistes d'actions actuellement à l'étude. Il convient de préciser que ce rapport peut être communiqué à toute personne intéressée (son résumé est disponible sur le site Internet du ministère et le rapport lui-même à la disposition des personnes intéressées par le biais du service communication du ministère [SICOM]). Les propositions qu'il contient sont en cours d'examen dans ses services.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4530

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3406

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4971